



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

### Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Christine MARTIN  
Monsieur François DESEILLE  
Madame Karine HUON-SAVINA  
Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM  
Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Madame Claire TOMASELLI  
Madame Dominique MARTIN-GENDRE  
Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Mélanie BALSON  
Monsieur Jean-Philippe MOREL  
Madame Stéphanie VACHEROT  
Monsieur Massar N'DIAYE  
Monsieur Marien LOVICH  
Madame Céline MAGLICA  
Monsieur Billy CHRETIEN

Madame Delphine BLAYA  
Monsieur Jordane GALLOIS  
Monsieur Christian DUCHANGE  
Madame Caroline JACQUEMARD  
Madame Ludmila MONTEIRO  
Monsieur Philippe THIRION  
Monsieur Denis GUVENATAM  
Madame Vanessa VAIZANT  
Madame Isabelle PIERREY-ROUGET  
Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL  
Monsieur Florent COLOMBO  
Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Maël SZABELSKI  
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Marie-Thérèse PUGLIESE

Madame Sabine SICUREZZA  
Monsieur Laurent MONNOT  
Monsieur Benoît BORDAT  
Madame Emilie SIMONE  
Madame Nina MARTINS  
Monsieur Clément CRAVEUR  
Madame Laurence GERBET  
Madame Sabine BAILLOT  
Monsieur Franck AYACHE  
Monsieur Emmanuel BICHOT  
Madame Sandra GAUDILLIERE  
Monsieur Bruno DAVID  
Madame Clémence HOUARD  
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE  
Monsieur Axel SIBERT  
Monsieur Thierry COUDERT  
Monsieur Antoine CAMUS  
Madame Mélanie FORTIER

### Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON  
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE  
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM  
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN  
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE  
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

---

## **OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **Convention d'objectifs et de moyens et avenants à conventions à conclure entre la Ville et diverses associations**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens et les avenants à conventions ci-après qui seront conclus entre la Ville de Dijon et diverses associations.

## **1 – RELATIONS INTERNATIONALES**

### **- Maison de Rhénanie-Palatinat – Renouvellement de convention**

La Ville de Dijon et la Maison de Rhénanie-Palatinat sont liées par une volonté commune de faire rayonner la langue et la culture allemande, et en particulier celle du Land de Rhénanie – Palatinat sur le territoire de Dijon. Elles coopèrent depuis plusieurs années dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs et de moyens, venue à son terme.

La Ville de Dijon et la Maison de Rhénanie-Palatinat souhaitent renouveler et renforcer ce partenariat fructueux pour les deux parties, en signant une nouvelle convention pour la période 2026-2028. Cette nouvelle convention prévoit que la Ville versera à la Maison de Rhénanie-Palatinat, comme les années précédentes, une subvention annuelle de 10 000 € afin de soutenir les actions développées par l'association dans le domaine de la mobilité franco-allemande, de l'apprentissage de la langue allemande et de l'organisation d'événements culturels.

## **2 – MAISONS D'EDUCATION POPULAIRE / CULTURE**

Sept associations, dont six Maisons d'Education Populaire, sollicitent des subventions complémentaires dans le cadre de leur participation au Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs qui aura lieu du 20 novembre au 6 décembre 2026. Il y a donc lieu de prévoir des avenants à conventions pour ces sept associations.

### **- Association de la Maison Maladière – Avenant n°2 (2026)**

Un avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et l'association de la Maison Maladière pour la période 2025-2028, prévoit que la Ville versera à l'association, une subvention complémentaire de 1 000 € afin de financer le projet de collectage interculturel et multilingue intitulé « Paroles, saveurs et mémoires du monde » que la structure souhaite mettre en place en partenariat avec la Bibliothèque Maladière dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

### **- Cercle Laïque Dijonnais – Avenant n°3 (2026)**

Un avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et le Cercle Laïque Dijonnais pour la période 2024-2027, prévoit que la Ville versera à l'association, une subvention complémentaire de 400 € afin de financer le spectacle du guitariste EL PEQUELE intitulé « Alma Del Moundo » que la structure souhaite mettre en place dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

### **- Association Espace Baudelaire – Avenant n°7 (2026)**

Un avenant n°7 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association Espace Baudelaire pour la période 2024-2027, prévoit que la Ville versera à l'association, une subvention complémentaire de 700 € afin de financer les temps d'animation proposés par la structure dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

### **- L'Essentiel-le – Avenant n°15 (2026)**

Un avenant n°15 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et L'Essentiel-le pour la période 2022-2025, convention prolongée d'une année supplémentaire pour 2026, prévoit que la Ville versera à l'association, une subvention complémentaire de 2

500 € afin de financer les temps d'animation proposés par la structure dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

#### **- MJC-CS Montchapet – Avenant n°8 (2026)**

Un avenant n°8 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la MJC-CS Montchapet pour la période 2022-2025, convention prolongée d'une année supplémentaire pour 2026, prévoit que la Ville versera à l'association, une subvention complémentaire de 800 € afin de financer les temps d'animation proposés par la structure dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

#### **- Association La Maison-Phare – Avenant n°17 (2026)**

Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Maison-Phare, pour la période 2021-2024.

Par délibération du 25 septembre 2023, le CCAS de la Ville de Dijon s'est joint aux signataires de cette convention dans le cadre du label Cité Educative (avenant n°6).

Deux avenants ont respectivement prolongé d'une année supplémentaire (avenant n°11 pour 2025 et avenant n°15 pour 2026) la convention 2021-2024 conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association La Maison-Phare.

Un avenant n°17 à la convention précitée, prévoit que la Ville versera à l'association la Maison-Phare, pour l'année 2026 et dans la continuité des années précédentes :

- . une subvention complémentaire de fonctionnement de 124 000 € pour poursuivre la mise en œuvre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) en partenariat avec les six écoles élémentaires du quartier de la Fontaine d'Ouche,

- . une subvention complémentaire de fonctionnement de 40 000 € afin de financer la mise en œuvre du projet proposé par la structure, en soirée au-delà de 20h, à destination des jeunes du quartier, âgés de 16 à 25 ans, en situation de fragilité ou en voie de rupture.

Ce même avenant n°17 prévoit également que la Ville versera à l'association, une subvention de 1 000 € destinée à financer les temps d'animation proposés par la Maison-Phare dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

#### **- Fédération Régionale des MJC de Bourgogne Franche-Comté (FRMJC) – Avenant n°1 (2026)**

Un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et la FRMJC pour la période 2024-2027, prévoit que la Ville versera à la Fédération, une subvention complémentaire de 900 € afin de financer une projection cinématographique au théâtre de la Fontaine d'Ouche dans le cadre du Festival Nuits d'Orient et d'ailleurs 2026.

### **3 – CULTURE**

#### **- Association Les Ateliers Vortex – Avenant n°2 (2026)**

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour la période 2024-2026. Cette convention prévoit le versement par la Ville à l'association, d'une subvention annuelle de fonctionnement de 40 000 €.

L'association ayant pour objectif de déménager son activité dans de nouveaux locaux plus adaptés, la Ville souhaite soutenir la structure dans cette démarche et l'aider à faire face aux frais occasionnés. Un avenant n°2 à la convention précitée prévoit que la Ville versera à l'association Les Ateliers Vortex, pour l'année 2026, une subvention complémentaire de 3 000 € portant ainsi le montant de la subvention initialement prévu dans la convention, à la somme totale de 43 000 €.

## 4 – SPORTS

### - Association Dijon Université Club Athlétisme – Avenant n°5 (2026)

Par délibération du 18 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Dijon Université Club Athlétisme, pour la période 2024-2026.

L'association devant s'acquitter des frais de mutation de Camille Moutard, athlète pressentie pour participer aux prochains Jeux Olympiques d'été de 2028, il est proposé d'augmenter, pour l'année 2026, le montant de la subvention de fonctionnement initialement accordée à l'association.

Un avenant n°5 à la convention précitée prévoit que, pour l'année 2026, le montant prévisionnel total de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association Dijon Université Club Athlétisme, initialement prévu à 120 000 €, est augmenté de 500 € pour atteindre la somme de 120 500 €.

## 5- EMPLOI INSERTION / ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

### - Association Concilier l'Economie et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) – Avenant n°5 (2026)

Depuis 2024, le CESAM a créé et anime, sur le quartier des Grésilles, l'espace « Co-Hop », espace collaboratif à destination des acteurs du territoire et espace de lien social à destination des habitants. L'espace « Co-Hop » propose aux habitants de la Métropole dijonnaise un environnement propice à l'émergence d'idées et à l'émulation. La finalité est de mettre en mouvement la personne par le biais de rencontres, événements, activités, qui viendront enrichir ses idées / son projet.

Pour la poursuite de ce projet, l'association sollicite une subvention complémentaire auprès de la Ville.

Un avenant n°5 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre Dijon métropole, la Ville, le CCAS de la Ville et le CESAM, pour la période 2023-2025, convention prolongée d'une année supplémentaire pour 2026, prévoit que la Ville versera, à l'association, pour l'année 2026, une subvention complémentaire de 5 000 € destinée à financer la gestion de l'espace « Co-Hop ».

### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** les projets de convention d'objectifs et de moyens et d'avenants à conventions à conclure entre la Ville et les associations ci-dessus ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer la convention et les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 52

ABSTENTION : 3

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4

DONT 8 PROCURATION(S)

